



LETTRE D'INFORMATION

DE LA COORDINATION DES
ASSOCIATIONS ET PARTICULIERS
POUR LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE

Faire face aux nouvelles formes d'inquisition

VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME :

Une vingtaine de nouveaux témoignages recueillis à Marseille

UNE VINGTAINE de témoignages ont pu être enregistrés par la commission d'enquête sur les violations des Droits de l'Homme qui s'est réunie à Marseille le 29 mars.

Grâce à une organisation impeccable, les amis de la Coordination ont permis que cette journée soit une réussite totale. Malgré le peu de temps disponible entre les auditions qui ont lieu à travers la France, et en dépit des oppositions, nous démontrons qu'un vent de solidarité a commencé à souffler et qu'il peut renvoyer au néant les préjugés et les divisions.

Le public était venu nombreux dès l'ouverture de la séance, et il n'a pas quitté sa place durant les 4 heures d'audition. Des dizaines de personnes nous ont rejoint pour la conférence du soir, et près de cinquante d'entre eux ont dû écouter assis dans l'escalier ! Ils étaient venus de toutes les villes du Midi, depuis Nice jusqu'à Montpellier.

La commission était constituée de 4 experts : le docteur Erick Dietrich, Christian Cotten, la chanteuse Nayah qui met tout son cœur d'artiste pour la défense de la Liberté, et Joël Labruyère.

TÉMOIGNAGES

La commission a entendu des histoires assez cocasses comme cette institutrice qui a écopé d'un blâme parce qu'elle avait organisé une conférence avec un coiffeur célèbre sur le thème de *l'histoire du cheveu*. En outre, elle avait incité ses élèves à constituer un dossier à l'occasion du salon *Sésame*, ce qui a été jugé *sectaire*.

Mais nous entendîmes aussi des histoires plus dramatiques, comme le témoignage du docteur Juliette Boillon qui a passé 8 mois en prison, et celui d'un jeune homme accusé de viol et condamné à 2 ans d'emprisonnement alors que tout démontre son innocence.

Tous les témoignages seront consignés de façon exhaustive, et cette lettre d'information n'a pas pour but de relater les séances dans les détails. Un dossier complet est en préparation. Voici un résumé des témoignages recueillis à Marseille le 29 mars.

Durant cette journée, nous avons entendu une dame de Toulon qui ne peut plus recevoir ses amis à la maison au risque de perdre ses droits sur ses enfants.

Un homme de Marseille qui milite pour l'écologie et la santé raconte pourquoi il a été éjecté de la coopérative de produits biologiques qu'il avait sauvé de la faillite. Malgré ses qualités de gestionnaire et son engagement bénévole, on a jugé que son appartenance religieuse, dont il ne faisait d'ailleurs jamais état, pourrait donner une mauvaise image de la coop.

Un médecin de Nîmes a raconté comment ses patients atteints de sida et du cancer ont été privés de leurs traitements lors de l'affaire Beljanski. Des gens sont morts par manque de soins.

Une dame a témoigné au nom du docteur Tal Schaller et de son épouse Johanne, dont le centre de remise en forme fut investi par un com-

mando militaire parce que la police et les antisectes avaient confondu les Éditions *Vivez Soleil* avec une filiale de l'Ordre du Temple Solaire ! Deux dames ont raconté leur parcours du combattant pour organiser des concerts ou des activités culturelles. La musique serait jugée sectaire dès lors que ce sont des mystiques qui jouent.

Un journaliste a témoigné qu'il avait été discrédité et évincé d'une radio lyonnaise parce qu'il voulait ouvrir l'antenne aux expériences spirituelles.

Le docteur Scohy, très connu pour son engagement pour la liberté de choix thérapeutique, a raconté avec humour comment il avait été définitivement radié de l'ordre des médecins. Il s'est déclaré heureux d'être enfin sorti de la *secte médicale*.

Une dame raconta comment une association de développement personnel avait été fichée comme secte dangereuse dans le rapport parlementaire de 1995, sur la base de rumeur émanant d'un journaliste. Puis, ce fut un agent immobilier dont l'agence a été pulvérisée par la rumeur de secte. Les maisons vendues par un scientologue sont-elles hantées ?

Un musicien de Montpellier dont le groupe prenait son essor a été expulsé par ses amis qui ont craint que leur succès ne soit assombri par les croyances religieuses de leur guitariste. Aujourd'hui, privé de son leader, le groupe végète.

Un ancien militaire fit la recommandation suivante à l'assistance : « *Ils vous prennent pour des moutons, mais s'ils voient que vous êtes décidés à parler, ils vont vous respecter* ».

Le débat qui suivit la séance d'audition des témoins fut particulièrement dense. Sur un ton d'une très grande détermination, la chanteuse Nayah lança un message de courage, s'engageant personnellement pour que les Droits de l'Homme et la liberté de conscience soient respectés en France.

QUI TIRE LES FICELLES ?

À l'issue de cette audience publique, il apparaît que ce sont deux organisations antisectes de la région marseillaise qui seraient à l'origine de bien des cas de persécution. L'une est connue au plan national comme Association de défense de la Famille et de l'Individu (ADFI), et l'autre, télécommandée par le CCMM, est l'officine du GEMPPI de Marseille.

Ces deux organisations se vantent d'avoir aidé des centaines d'individus, mais si on en croit les témoignages, elles ont plutôt fait des centaines de victimes en s'attaquant de façon directe à des particuliers qu'elles jugent non-conformistes ou « *hérétiques* ».

Invités à venir s'expliquer lors de cette réunion de façon démocratique, les deux responsables antisectes n'ont pas daigné se présenter devant leurs victimes. ☹

LA CHASSE AUX HÉRÉTIQUES À MARSEILLE

ANCIEN ADEPTE d'une église évangélique, Didier Pachoud qui dirige le GEMMPI, a conservé une vision très spéciale du *religieusement correct*. Le GEMMPI lui permet de mener sa campagne de purification théologique avec l'aide de subventions publiques.

Pour Pachoud, les choses sont simples. Il lutte contre les *abus religieux* et les *mouvements religieux méconnus*. Cela l'autorise à affirmer qu'il « *défend les droits de l'homme dans le domaine religieux* ». Ayant troqué la Bible contre le rapport parlementaire sur les sectes, Pachoud considère ce document comme parole d'évangile. Pour lui, les associations listées dans ce rapport seraient dangereuses du seul fait qu'elles y sont répertoriées !

Cette foi aveugle lui évite de s'informer. Croire en la Bible ou dans un rapport parlementaire bâclé, c'est son droit, mais la différence saute aux yeux. Il est désormais connu que les rapports parlementaires sur les sectes sont bidons. Pachoud devrait donc retourner à ses études bibliques, car on a jamais entendu dire que les prophètes se soient inspirés des *blancs* des Renseignements Généraux. Rappelons qu'un *blanc* est une note rédigée anonymement par un officier des RG, ce qui permet de faire pendre n'importe qui sans en justifier le motif.

Le député Jacques Guyard vient d'avouer devant la Justice qu'il s'était appuyé sur de tels *blancs* pour condamner des associations sans histoires comme sectes dangereuses.

Un *blanc* peut être une rumeur ou un ragot que les policiers n'osent pas signer de leur nom. Et ces blancs là sont souvent plutôt noirs. Il y a même de faux blancs, qui servent à discréditer une personnalité qui dérange et qu'on peut faire chanter. Les RG reçoivent des commandes de *blancs* fabriqués de toutes pièces pour nuire. Quatre ans après la diffusion d'un rapport parlementaire qui fait autorité dans l'administration comme *décret de fait*, Jacques Guyard a été contraint d'avouer l'imposture face à un juge peu disposé à entendre sa chanson sur *la nécessité du secret*.

Pourtant Pachoud s'obstine : « *Si vous êtes dans le rapport parlementaire, c'est que vous avez fait quelque chose de mal* ». C'est écrit, donc c'est vrai. Le véritable caractère de Pachoud se révèle par l'anecdote suivante :

Devant des visiteurs, membres d'une organisation religieuse classée hérétique à cause d'un *blanc* mystérieux, Pachoud se fait onctueux : « *Confessez-moi vos péchés si vous voulez que je vous pardonne* ». Ces paroles sont difficiles à croire, mais elles nous ont été confirmées par un interlocuteur venu dialoguer avec Pachoud.

Le GEMMPI de Didier Pachoud reçoit-il des subventions de la ville de Marseille pour confesser les hérétiques et les mauvais croyants dont les chemins ne mènent pas à Rome ?

(Voir notre lettre à Monsieur Jean-Claude Gaudin, maire de Marseille)

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME

C'EST dans le but de faire respecter la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme qui constitue à ses yeux un pacte sacré garantissant une civilisation humaine digne de ce nom que M. Irving Sarnoff, vétéran de la défense des droits civiques aux États-Unis, a fondé les *Amis des Nations-Unies* (organisation non gouvernementale).

En collaboration avec le Révérend Lheureux qui fédère près de 300 églises américaines au sein de *Conseil Mondial des Églises*, il a été décidé de former une commission d'enquête en France.

Venus en France lors de la première audience, Monsieur Sarnoff, le révérend Lheureux ainsi que d'autres experts présents, se sont déclarés choqués par les témoignages qu'ils ont entendus le 3 mars à Paris. Plus de 50 organisations internationales ont rejoint le mouvement de solidarité pour la défense des associations françaises, et leur premier acte fut d'écrire au Premier Ministre, Lionel Jospin, pour lui demander de faire cesser la scandaleuse persécution qui sévit dans un pays qui se prétend démocratique.

L'Omnium des Libertés a été chargé de réunir d'autres experts français ou non, pour enquêter dans toutes les grandes villes de France. Quatre personnes bien au fait du dossier, parmi lesquelles un médecin victimologue, un psychosociologue, un spécialiste des minorités spirituelles et une artiste ayant souffert de discrimination dans sa carrière, ont accepté de constituer un comité permanent. À ce comité national, il pourra s'adjoindre dans chaque ville des personnalités issues de la sphère universitaire, religieuse, juridique ou de délégués d'organisations de droits de l'homme.

Dès la première séance du 3 mars au Forum de Grenelle à Paris, la presse a pris acte de cette initiative, non sans insinuer que cette riposte déclenchée par des américains ne pouvait être qu'un complot de la Scientologie. Mais chacun pourra juger sur pièces en consultant la liste des 52 organisations, chrétiennes, bouddhistes, musulmanes, ou juives, qui soutiennent cette initiative.

La commission ne pratique aucun ostracisme et reçoit les témoignages de tous ceux qui le désirent, car pour Irving Sarnoff et ses collaborateurs, l'accusation de *secte* constitue déjà une grave atteinte aux Droits de l'Homme.

Pour organiser les séances de témoignages, la commission en appelle à toutes les bonnes volontés. Nous formons le vœux de mériter la confiance de nos amis étrangers qui, inquiets de la dégradation des libertés dans notre pays, ont décidé de nous donner un coup de main.

Que soient remerciés tous ceux qui comprennent le véritable sens de cette action et qui s'engageront à la soutenir moralement et concrètement. Irving Sarnoff qui fut personnellement persécuté lors de la chasse aux sorcières organisée par le sénateur McCarthy, ne prétend pas agir au nom d'une Amérique qui voudrait donner des leçons à la France. Il n'entre pas en opposition avec le gouvernement français, mais lui demande simplement de respecter ses engagements pour la promotion de la liberté de conscience en ouvrant le dialogue avec les associations françaises plutôt qu'en les persécutant de façon si maladroite.

DE LA VALIDITÉ DU TÉMOIGNAGE PUBLIC

LORSQUE les principes qui fondent l'État de Droit sont menacés, témoigner est un devoir civique. C'est valider notre bonne foi devant nos concitoyens assemblés selon les formes de la démocratie. Ce n'est pas geindre ou faire preuve de ressentiment. C'est tout le contraire. Lorsqu'on estime avoir été persécuté injustement, apporter son témoignage est un acte de confiance dans la démocratie.

En apportant la preuve des dysfonctionnements juridiques ou politiques, nous libérons la force de vérité et de justice au service de la communauté. Nous interdisons que ces injustices se renouvellent à l'avenir.

De plus, en faisant état de notre expérience devant nos semblables, nous ne sommes plus seuls.

Grâce aux témoignages enregistrés par la commission d'enquête, nous avons l'assurance de changer radicalement la situation actuelle.

Tous ceux qui ont assisté aux séances de Paris et Marseille, ont reconnu la validité et le caractère parfaitement pacifique de cette

action. Les plus sceptiques sont repartis remplis d'espérance. Et les victimes ont constaté que leur problème était désormais partagé par de nombreux amis à travers la France. Un réseau de confiance et d'acceptation mutuelle est né. C'est une grande force pour affronter un avenir incertain.

Que deviendront ces témoignages ?

Ils seront rassemblés dans un dossier qui sera rendu public sous la forme d'un livre. Ce dossier sera communiqué aux instances européennes et internationales et à toutes les organisations concernées. Les maires des villes où nous avons enquêté recevront ce dossier qui leur permettra de fonder leur jugement sur des centaines de preuves.

Chaque élu décidera en conscience d'encourager les nouvelles formes d'inquisition, ou au contraire d'ouvrir le dialogue.

Les députés auront désormais sous les yeux le résultat de la campagne d'intolérance qu'ils cautionnent de façon démagogique. ❏

LETTRE À JEAN-CLAUDE GAUDIN, MAIRE DE MARSEILLE

Monsieur le Maire,

À travers les témoignages de vos administrés lors de notre visite à Marseille le 29 mars, plusieurs se sont déclarés victimes d'une nouvelle forme d'inquisition religieuse.

Certains cas de discrimination enregistrés par notre commission, auraient pour origine l'association GEMPPI dont Monsieur Didier Pachoud est président et fondateur depuis 1988.

Aussi, nous aimerions connaître le montant des subventions perçues par cette association qui se déclare affiliée au Centre Contre les Manipulations Mentales.

Monsieur Pachoud est connu pour ses opinions dogmatiques en matière de croyance, ce qui est parfaitement son droit. Mais, a-t-il le droit de demander à des responsables d'associations spirituelles qu'ils *lui confessent leurs péchés, pour être pardonnés ?*

Nous avons été choqué de constater que ces méthodes de harcèlement pour *croyance non conforme*, dérivent vers une propagande

de entraînant des ruptures familiales, des pertes d'emploi, le rejet, le discrédit, etc., à l'encontre, non pas de sectes en tant que personnes morales, mais de simples particuliers.

Nous tenons à votre disposition le dossier intégral de cette séance d'audition publique effectuée à Marseille devant une centaine de vos administrés et des dizaines de personnes venues d'autres villes de la région PACA.

Vous pourrez ainsi juger sur pièce, s'il est normal de financer l'association GEMPPI, et d'entretenir une véritable officine d'inquisition dans votre ville dont on vante la tolérance.

Dans l'attente, veuillez croire, monsieur le Maire en l'assurance de notre respect.

Pour la commission, Joël Labruyère

Pièce jointe : La listes des 52 organisations internationales signataires d'une lettre ouverte à Monsieur le Premier Ministre, parmi lesquelles figurent l'Omniium des Libertés qui est mandaté par l'ONG les Amis des Nations-Unies pour effectuer les enquêtes sur les violations des Droits de l'Homme en France.

JACQUES GUYARD CONDAMNÉ

LE TRIBUNAL DE PARIS a estimé que M. Guyard n'était « pas en mesure de justifier d'une enquête sérieuse » à l'appui de ses accusations contre l'Anthroposophie. Les rapports parlementaires sur les sectes seraient truffés de blancs rédigés par les Renseignements Généraux. Un blanc est une note anonyme qui permet à un officier des RG d'accuser n'importe qui, et pour n'importe quoi, dans la plus totale impunité.

IMPOSSIBILITÉ de « justifier d'une enquête sérieuse », documents non « pertinents » ou n'ayant « aucune valeur probante », « rapport ne présentant aucun caractère contradictoire »... Les méthodes de la commission d'enquête parlementaire sur les sectes ont du plomb dans l'aile, à lire le jugement de la dix-septième chambre correctionnelle du tribunal de Paris qui a condamné, mardi 21 mars, son président Jacques Guyard, député (PS) de l'Essonne, à 20 000 francs d'amende et 90 000 francs de dommages-intérêts pour avoir diffamé trois mouvements anthroposophes se réclamant du courant de pensée de Rudolf Steiner.

Le député a cependant maintenu l'appellation secte, sur la foi, notamment, d'un blanc des renseignements généraux. Puis a maintes fois fait référence au caractère secret du travail de la commission parlementaire, l'empêchant, selon lui, de divulguer ses sources. « Ça fait beaucoup de secret alors que tout le monde a intérêt à savoir comment cela se passe ! », a fini par s'exclamer Martine Ract-Madoux, la présidente du tribunal. « Aucun des documents produits n'est pertinent », a ajouté le tribunal, qui a refusé au document des RG toute « valeur probante ».

Rejetant le bénéfice, pour M. Guyard, de l'immunité parlementaire, les juges ont estimé que le préjudice des parties civiles était « important [...] dès lors que les propos diffamatoires [avaient] été tenus par un député, président de [la] commission, dont l'autorité et la compétence n'ont pu être mises en doute par le public ». (Le Monde, daté du jeudi 23 mars 2000). ❏

LILLE LE 19 AVRIL

A PRÈS PARIS ET MARSEILLE, la commission d'enquête sur les violations des Droits de l'Homme en France se réunira à Lille le 19 avril 2000.

Depuis plusieurs années, nous sommes alertés par l'attitude très agressive de l'ADFI de Lille.

Originellement, l'antenne de l'ADFI de Lille avait la mission d'avertir le public sur les agissements de mouvements comme les Témoins de Jéhovah, au motif que ces groupes ne seraient pas religieusement corrects. Des procès ont opposé les Témoins à l'ADFI qui a fait de ce combat une guerre sainte. Car, en vérité, la région compte peu d'organisations pouvant se défendre dans ce fief de l'inquisition. On dit que Lille est une ville fermée aux groupes spirituels non conformes, dont certains comme Nouvelle Acropole, ont vu débarquer lors de réunions publiques des commandos masqués, armés de bombes lacrymogènes. Car la caractéristique de l'inquisition lilloise est d'avoir réalisé une alliance entre la gauche du Grand-Orient et la bourgeoisie catholique. Pris dans cet étau, le brave chti qui verse des idées spirituelles non conformes n'a plus qu'à se faire oublier. Aussi, certains se rendent à Bruxelles pour s'exprimer librement.

Madame Ovigneur, ancienne responsable de l'ADFI de Lille, était un personnage truculent qui ne ratait pas la messe avant de charger les sectes, à l'image de Simon de Montfort le massacreur de cathares. Ses sympathies avec les conservateurs ne l'empêchèrent pas de se liquer avec les frères du Grand-Orient pour bouter l'hérétique hors de la bonne ville de Lille.

Madame Ovigneur, aujourd'hui rappelée à Dieu, n'hésitait pas à afficher son catholicisme rétrograde face à ses victimes. Un jour, inter-

rogée par un responsable d'une association d'astrologie locale qui lui demandait pourquoi elle l'avait fait épingleur comme secte, elle lui ordonna d'avouer quelle était sa conception du Christ.

Interloqué, le suspect se fit réprimander pour avoir affirmé que le Bouddha et le Christ pouvaient être rangés ensemble dans la catégorie des sauveurs. Il sut alors pourquoi il était traité comme un chef de secte aux yeux de l'ADFI.

Aujourd'hui, l'ADFI de Lille est dirigée par Charline Delporte, une marchande de fromage qui exerce son flair pour détecter les sectes. Elle continue la sainte oeuvre d'éradication entreprise par Madame Ovigneur. Comme les autres adéfistes de France, Charline Delporte prétend qu'elle ne combat pas les croyances de ses adversaires, mais seulement leurs pratiques. Cela ne l'empêche pas de s'entourer de militants catholiques qui traquent les membres de leur propre famille. Nous avons interrogé à ce sujet l'Évêque de Lille, Monseigneur Defoix. Il nous a répondu, non sans une certaine hypocrisie qu'il est *sans pouvoir* face aux dérives de l'ADFI.

Il est navrant qu'un Évêque en fonction n'ait aucune autorité sur ses fidèles.

Les témoignages du 19 avril devraient permettre d'apporter un éclairage sur l'ampleur de l'intolérance qui sévit dans la région Nord, intolérance subventionnée par la mairie de Lille avec la bénédiction d'une alliance contre nature constituée de l'Église et du Grand-Orient. En attendant, des gens du Nord parfaitement innocents, font les frais de l'inquisition. Celle-ci emploie plusieurs salariés chargés de taper des dossiers dénonçant tout ce qui n'a pas reçu l'estampille de l'équerre et du goupillon. ❖

APPEL À TÉMOIGNAGE !

« Nul ne peut être inquiété pour ses opinions philosophiques ou religieuses ».

**VICTIMES DE LA DISCRIMINATION : N'HÉSITEZ PLUS !
FAITES CONNAÎTRE VOTRE HISTOIRE !**

Vous avez *personnellement* été victime de discrimination. Que vous fassiez partie ou non d'un groupe... Jusqu'ici, vous le gardiez pour vous... *Aujourd'hui, vous sentez qu'il est temps de parler !*

FAITES VALOIR VOS DROITS

TÉMOIGNER EST VOTRE SEULE PROTECTION.
C'EST VOTRE DEVOIR DE BRISER LE MUR DU SILENCE.

Les Amis des Nations Unies, Organisation Non Gouvernementale, ont pour but de promouvoir la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

Lors de l'audience publique qui s'est tenue à Paris le vendredi 3 mars, ils ont lancé, avec l'Omnium des Libertés, *un mouvement qui doit continuer.*

Contribuez à cette dynamique par votre témoignage et encouragez d'autres personnes à le faire !

Si vous voulez témoigner :

☎: Vous pouvez participer à l'une des audiences publiques (téléphonez à Jean-Louis au 06 62 06 89 62 ou à l'Omnium des Libertés au 02 35 67 55 62)

☎: Vous pouvez témoigner par écrit (écrivez à l'Omnium des Libertés, 40, rue du Paradis, 76530 Grand-Couronne).

PROCHAINES COMMISSIONS D'ENQUÊTE SUR LES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME

**LILLE, en centre ville : LE MERCREDI
19 AVRIL 2000 DE 16^H À 20^H**

**LYON : LE VENDREDI
28 AVRIL 2000 DE 15^H À 20^H**

Les commissions seront présidées par Joël LABRUYÈRE de l'Omnium des Libertés. Avec la participation de :

Docteur DIÉTRICH, victimologue
Christian COTTEN, psychosociologue

🎤 NAYAH, chanteuse et ambassadrice des DROITS DE L'HOMME 🎤

Ainsi que de personnalités locales dans le domaine religieux ou universitaire.

Cette audition* sera suivie d'une conférence de Joël LABRUYÈRE à 20^H sur le thème :

« LA LIBERTÉ AU PÉRIL DES NOUVELLES
FORMES D'INQUISITION »

Pour toute information, contact :
Jean-Louis au 06 62 06 89 62

ou

Omnium des Libertés au 02 35 67 55 62

* une audience est également programmée à Bruxelles le vendredi 26 mai.